Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 035-213501497-20260701-2026_50-DE

MAIRIE DE LASSY
35 580 LASSY
02.99.42.03.33

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 01/07/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	17	19

Vote
A l'unanimité Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture D'Ille-et-Vilaine
Le : 07/07/2026
Et
Publication ou notification du :
07/07/2026

L'an 2026, le 1er juillet 2026 à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Lassy s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur LE CHÉNÉCHAL Didier, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles avec l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 30/06/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 26/06/2026.

Présents : M. LE CHENECHAL Didier, Mme LEDUC Véronique, M. BOURDEVERRE Jean-Yves, Mme SAPIN Alexandra, M. MOULARD Hugues, Mme LEHOBEY Mélanie, Mme DELGADO Céline, M. BOUCAULT Sébastien, Mme AUGEREAU Nathalie, M. SOUTIF Olivier, Mme MABILLE Marie, M. COUGOULAT Erwann, Mme PINGIER Emmanuelle, M. LEDUC Valentin, M. NOËL Franck, Mme THIBAULT Caroline, Mme FOUQUART Cécile.

Absents ayant donné procuration : M. LE MERLUS François à M. LE CHENECHAL Didier, M. LEGEAY Gérard à, M. NOËL Franck.

Absents :

A été nommée secrétaire : Mme MABILLE Marie.

26-50 – BASCULE SUR UNE MESSAGERIE PROFESSIONNELLE ET SOUVERAINE DES AGENTS/ELUS/ADRESSES GENERIQUES

Concernant les messageries de la Mairie, Il est souhaitable d'abandonner l'utilisation des adresses (gmail, orange, free, …) et ce pour plusieurs raisons :

- Sécurité et hacking : les messageries grand public et personnelles ne disposent pas des protections d'infrastructure nécessaires pour protéger les données des mairies
- Meilleure continuité administrative (par exemple, quand un élu ou agent change de fonctions
- Utilisation généralisée du suffixe : lassy35.fr

Par ailleurs, il est de l'intérêt de la Commune, d'externaliser l'hébergement de ses données dans un espace souverain et sécurisé.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 035-213501497-20260701-2026_50-DE

Nous avons étudié 2 offres résumées ci-après

Offre	Mégalis : La suite territoriale	OVH : Email Pro
Tarif	1500€ HT pour 100 Go 2000€ HT pour 150 Go 2500€ HT pour 200 Go Jusqu'au 31/12/28 Comptes illimités	Au compte ~20€ HT par an par compte (15Go) 400€ par an pour 20 comptes ~1000€ HT jusqu'au 31/12/28
Architecture	Mutualisée Cloud	Dédiée « ou promise » Nécessite une expertise informatique
Agenda, stockage	Oui	Non
Client mail	Non (Webmail)	Oui (Outlook, Thunderbird, Gmail…)
Accompagnement	Support Mégalis Bretagne	Gestion autonome en mairie
Phase de test	Gratuite avant décision	Non
Déploiement	Semaine 1 : Décision de GO Semaine 2 : Liaison technique nom de domaine Semaine 3 : Création des comptes et paramétrage de la suite	Non communiqué

Il est proposé de retenir la solution Mégalis « La suite territoriale » au vu des différents éléments ci-dessus. Cette offre est par ailleurs dédiée spécifiquement aux collectivités de moins de 3500 habitants pour les aider dans leur utilisation de services numériques sécurisés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- **DE RETENIR l'offre Mégalis « La suite territoriale », commençant par une phase de test gratuite et débouchant si adoption à un tarif de 2500 € HT jusqu'au 31/12/2028 ;**

- **D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents se rapportant à cette affaire.**

Pour copie conforme :
En mairie, le 07/07/2026
Pour le Maire empêché,
La Première adjointe,
Madame Véronique LEDUC

